

DONNEZ VOTRE AVIS !



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DE L'HERAULT

Direction
Départementale des
Territoires et de la
Mer de l'Hérault

Plan de Prévention des Risques d'inondation Commune de Portiragnes

Consultez le projet
et donnez votre avis

Sur le site internet
www.herault.gouv.fr

Rubrique : Politiques-publiques/Environnement risques naturels
et technologiques/Risques-naturels-et-technologiques/Les plans de
prévention des risques en cours d'élaboration/Plans de prévention
des risques inondation PPRI/Portiragnes



ou en Mairie

DDTM
34

Où en est-on ?

15 Décembre 2014 - Avis de l'autorité environnementale

6 Juillet 2015 - Présentation des aléas à la commune

7 Septembre 2015 - Arrêté de prescription de la révision du PPRi

1er Octobre 2015 - Porter à connaissance

Dans l'Hérault, les inondations représentent le risque naturel le plus courant.

Le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRi) est un outil mis en place par l'État qui vise à préserver les vies humaines et à réduire le coût des dommages qu'entraînerait une inondation.

Il permet de cartographier des zones soumises au risque inondation et de définir les règles d'urbanisme, de construction et de gestion qui s'appliqueront au bâti existant et futur. Il s'agit d'une servitude d'utilité publique qui s'impose au document d'urbanisme de la commune.

Un PPRi existe, pourquoi le réviser ?

Le PPRi existant approuvé en 2000 doit être révisé afin de prendre en compte les aléas littoraux (submersion marine, érosion et déferlement) en plus de l'aléa inondation par débordement de l'Orb et du Libron.

La concertation démarre

Participez à la réunion publique de présentation des études

le 5 novembre 2015
18h00

Office du Tourisme de Portiragnes-Plage
Place du Bicentenaire
34420 PORTIRAGNES-PLAGE

Consultations officielles

2016

Réunion publique présentant l'enquête publique
Enquête publique

Approbation

